

M. EMMERSON : Oui, le 5 novembre dernier.

M. LEFURGEY : L'entrepreneur a-t-il reçu tout ce qui lui est dû, pour la construction du chemin de fer ?

M. EMMERSON : Oui, le dernier crédit ouvert par la Chambre a été versé à l'entrepreneur.

M. LEFURGEY : Alors, le crédit en discussion est affecté au paiement des travaux du pont, n'est-ce pas ?

M. EMMERSON : Oui.

M. LEFURGEY : Quels sont les travaux qui restent à construire pour parachever ce pont ?

M. EMMERSON : Il y a l'érection du tablier et quelques travaux aux abords du pont, non encore terminés.

M. LEFURGEY : Est-ce qu'il n'a pas surgi certains embarras au sujet des fondations ? N'a-t-on pas proposé l'agrandissement des piles ?

M. EMMERSON : Non.

M. LEFURGEY : Si je ne me trompe, l'année dernière, on a reconnu qu'il était survenu quelques embarras au sujet des piles : elles auraient fléchi, paraît-il, et il a fallu les agrandir.

M. EMMERSON : Une des piles s'est affaïssée d'un côté, mais on y a remédié l'été dernier. Les fondations ont dévié, mais tout cela a été réparé.

M. LEFURGEY : Est-ce que les pièces du tablier ont été transportée à Charlottetown et a-t-on tout disposé pour son installation ?

M. EMMERSON : Tout est rendu sur place, ou à peu près.

M. LEFURGEY : Comment s'expliquent les retards survenus dans l'exécution de ces travaux ?

M. EMMERSON : D'abord, l'entrepreneur chargé du transport de ces pièces sur le détroit, de Miramichi à Charlottetown, a subi de fâcheux retards dans l'exécution de son entreprise.

M. LEFURGEY : A quelle date, d'après les prévisions du ministre, ce pont sera-t-il livré à la circulation ?

M. EMMERSON : Au cours du mois de juin—avant le 1er juillet.

M. LEFURGEY : Le crédit inscrit au budget sera-t-il amplement suffisant pour le parachèvement de tous les travaux ?

M. EMMERSON : Oui, pour tous les travaux compris dans cette entreprise, et prévus dans le devis.

M. LEFURGEY : Il y a-t-il d'autres travaux projetés, sur ce pont ?

M. LEFURGEY.

M. EMMERSON : Le ministère ne prévoit pas de travaux neufs.

M. LEFURGEY : On ne nous a jamais donné d'explications satisfaisantes au sujet de cette entreprise. En 1890, au cours du débat budgétaire, lorsque les crédits relatifs à ce pont et à ce chemin de fer vinrent en discussion, le ministre du jour déclara que, d'après les prévisions établies, la construction de cette voie ferrée coûterait environ \$470,000 et celle du pont, \$800,000. Or, si j'en juge d'après les observations que le ministre a formulées, l'autre jour, au sujet de ces items, le pont coûtera \$1,494,000, pourvu que le crédit inscrit au budget soit suffisant pour le parachèvement des travaux. Le coût réel de ce pont est donc déjà double du coût porté au devis primitif ; et quant au chemin de fer, dont le coût, loin de dépasser un million, n'avait été porté qu'à \$450,000, il coûtera \$1,031,000, pourvu que la somme inscrite au budget soit suffisante. La Chambre a déjà débattu cette question à diverses reprises. Libre au ministre de nous dire qu'il ne saurait nous renseigner au sujet des crédits affectés, par le passé, à ces entreprises ; mais au moins le Gouvernement devrait-il jeter quelque lumière sur la question et nous dire comment il se fait que ces deux entreprises dont le coût collectif était porté à \$1,270,000, dépasse aujourd'hui \$2,494,000. Il faudrait nous expliquer ce mystère. Il s'est sans doute glissé quelque grave erreur dans les devis primitifs dressés pour ces travaux ; ou bien encore, peut-être faut-il en rechercher l'explication dans quelque grave gaspillage des matériaux ou dans la prodigalité dont on aurait fait preuve, dans le mode de construction.

M. EMMERSON : Volontiers je redirai, pour l'édification du comité, les explications que j'ai moi-même données, l'année dernière, et qui ne sont que la répétition des éclaircissements fournis par mon prédécesseur au ministère. Je ne sais si les éclaircissements que je pourrais apporter réussiront à donner satisfaction à l'honorable député ; car c'est là le correctif qu'il a ajouté au mot "explications."

M. LEFURGEY : Disons : "explications rationnelles."

M. EMMERSON : A cette condition-là, je m'exécute. L'honorable député le sait sans doute, le devis primitif dressé pour ce pont a subi, plus tard, certaines modifications qui ont entraîné de nouvelles charges et gonflé les dépenses. Mon prédécesseur, M. Blair, lorsqu'il dirigeait ce ministère, a éclairé la Chambre à cet égard. D'abord, la première modification apportée au devis est celle relative à l'emplacement du pont ; or, par suite de ce changement, il a fallu ajouter trois ou quatre travées, ce qui a nécessité l'érection de deux culées et d'une pile supplémentaires. Force nous a été de construire quatre piles pneumatiques, de plus